

Réponses environnement

dispositions réglementaires prévoient cependant que les industriels puissent réaliser des sondages sur le terrain dans les zones mises en adjudication afin de réduire le degré d'incertitude. Mais les inventaires d'aménagement et d'exploitation, qui permettent d'affiner au plus près les connaissances sur la qualité des essences, sont réalisés après l'attribution des concessions par les opérateurs privés, avec l'appui de cabinets aménagistes spécialisés et parfois d'ONG.

Les opérateurs économiques estiment, par conséquent, que les informations sur la valeur de la ressource sont insuffisantes au moment de la décision d'investissement. Ils évoquent des risques de surenchères liées à ces incertitudes. Les économistes signalent cependant que ce problème n'est pas spécifique aux ressources forestières : les systèmes de ventes aux enchères de droits de pêche comportent des incertitudes bien plus grandes concernant le stock et son renouvellement.

Par ailleurs, selon les entreprises, l'allocation concurrentielle des concessions n'a pas entièrement résolu les problèmes de clientélisme. Sans contester cette affirmation, certains observateurs estiment toutefois que ce système offre des conditions de concurrence plus saines qu'un système d'allocation discrétionnaire des concessions.

Quoi qu'il en soit, les incidences économiques possibles de ce mécanisme concurrentiel sont significatives, puisqu'une grande partie des taxes est basée sur les offres des investisseurs. Compte tenu des débats sur les coûts et avantages de ce mécanisme d'appel d'offre, il semble nécessaire d'en évaluer les impacts économiques en se basant sur les expériences mises en œuvre jusqu'à présent en Afrique centrale (Cameroun). Une telle évaluation constituerait un préalable à une amélioration éventuelle du fonctionnement des systèmes d'attribution des concessions.

Consolider l'intervention française dans le domaine des espaces forestiers protégés

Dans un contexte de perte de biodiversité et de réduction du couvert forestier, les aires protégées forestières doivent être envisagées dans une approche intégrée de la conservation et de la gestion durable des forêts. Les aires protégées apportent une contribution fondamentale à la survie des espèces et des écosystèmes, à la sauvegarde des ressources alimentaires, à la gestion de l'eau et à la stabilisation du climat. Elles sont des lieux uniques qui visent à conserver la diversité du patrimoine culturel et naturel de la planète. Elles préservent ainsi de nombreuses espèces animales menacées, de nombreux habitats naturels ainsi que les processus et services écologiques qui génèrent et entretiennent la biodiversité. Ainsi, elles procurent des services essentiels pour l'humanité.

Les aires protégées ont, depuis longtemps, constitué l'outil fondamental de conservation de la biodiversité. Elles ont permis d'éviter des destructions ou des dégradations de nombreux milieux naturels, en particulier dans les forêts tropicales. Leur progression a été très forte au cours des dernières décennies. 90 % des aires protégées actuelles – tous biomes confondus – ont été créées depuis moins de quarante ans seulement. De 1992 à 2002, le nombre d'aires protégées a doublé, couvrant maintenant près de 12 % des terres émergées. Selon la liste établie

conjointement par le PNUE et l'UICN en 2003, les aires protégées couvrent près de 23 % du biome que constituent les forêts tropicales au niveau mondial. En Afrique centrale, depuis 1925, date de la création du premier parc national, à 2004, le réseau sous-régional d'aires protégées a été étendu sur plus de 140 000 km², soit entre 7 et 8 % de la surface terrestre de la sous-région¹⁶. En outre, la Convention sur la diversité biologique a engagé un programme spécifique sur les aires protégées. Ces éléments montrent l'effort entrepris en quelques décennies et l'intérêt croissant pour la conservation de la biodiversité au niveau mondial.

Pour autant, des efforts restent encore à accomplir au niveau de l'efficacité de cette protection. Dans les aires protégées, la biodiversité subit des menaces liées à la fragmentation et la perte d'habitats, à l'exploitation non durable des produits forestiers ligneux ou non, à l'introduction d'espèces envahissantes, au manque de capacités des gestionnaires, à l'insuffisance de financement, à l'inadéquation des politiques et des incitations et à la répartition inéquitable des coûts et des avantages qu'elles procurent.

Par ailleurs, la dimension sociale et culturelle doit être davantage intégrée dans la création et la gestion de ces aires. En effet, si les aires protégées ont souvent atteint leurs objectifs premiers de conservation de la biodiversité, le coût social a parfois été élevé. Les aires protégées peuvent avoir une incidence négative sur les populations autochtones, y compris les populations nomades, ainsi que sur les communautés locales lorsque leurs droits et leurs intérêts ne sont ni pris en compte ni respectés, et lorsqu'elles ne participent pas pleinement aux décisions qui les concernent. La création et la gestion des aires protégées doivent donc être conduites dans le respect des communautés locales et en les associant étroitement. La garantie des droits des populations autochtones sur leurs terres et territoires constitue un impératif pour garantir la viabilité des aires protégées.

Les aires protégées ont donc largement évolué pour intégrer une dimension socio-économique et culturelle importante, à travers la mise en œuvre de Projets intégrés de conservation et de développement (PICD). Ces projets visent à concilier la protection du patrimoine naturel avec les besoins de développement, *via* l'amélioration des conditions de vie des populations. Des activités telles que le développement de l'écotourisme ou la promotion de filières de production durable de produits forestiers non ligneux ont été encouragées à ce titre, au sein et en périphérie des aires protégées.

16. N'Dinga Assitou, *Enjeux et points de conflits entre acteurs, actions complémentaires nécessaires dans la communauté des bailleurs de fonds et type d'intervention française*. Conférence-débat sur « la conservation de la biodiversité et la valorisation des biens et services environnementaux de la forêt tropicale humide : quelle approche française ? » Paris, 16 décembre 2004.

Réponses environnement

Toutefois, cette approche intégrée de la conservation a récemment fait l'objet de critiques¹⁷. Parmi celles-ci, figure la question des bénéfices apportés aux populations locales par ces projets intégrés, souvent trop faibles pour constituer une alternative à une utilisation plus intensive des ressources forestières (chasse, prélèvement de bois...). Si l'on suit cet argument, les menaces qui pèsent sur la biodiversité dans les aires protégées découleraient du fait que les bénéfices matériels que les populations locales tirent de l'utilisation des forêts dépassent largement ce qu'elles s'attendent à gagner de sa préservation à court terme.

Partant de ce constat critique, certains acteurs estiment que les objectifs de conservation et de développement sont difficilement conciliables sur un même territoire. Cette position se concrétise par exemple par les propositions de versement d'aides directes aux populations locales, à condition qu'elles renoncent à leurs droits d'usages sur les ressources des aires protégées¹⁸. Selon cette proposition, les financements seraient plus efficaces et efficaces s'ils étaient basés sur des incitations directes pour la conservation de la biodiversité, plutôt que de chercher à valoriser durablement les ressources ligneuses en espérant que la conservation fera partie de ses bénéfices secondaires.

Pour autant, malgré ce bilan critique sur les PICD, il existe tout de même de nombreuses initiatives intégrées de conservation et de développement dans les aires protégées qui associent les populations locales et donnent d'excellents résultats. Elles sont pour la plupart de petite taille et souvent établies sur la base d'analyses soignées. Malheureusement, elles restent confinées au stade expérimental, peu connues, peu appuyées et peu connectées entre elles. Leurs résultats ne sont ni capitalisés ni valorisés à un niveau stratégique. Il importe par conséquent de réaffirmer que les politiques de la conservation ne sauraient être imposées « par le haut », sur la base d'approches élaborées indépendamment du contexte social, culturel et économique local. Elles ne peuvent être fondées sur une séparation totale des populations locales de leurs ressources naturelles.

Compte tenu des avantages apportés par les aires protégées à la conservation de la biodiversité et de leur contribution au développement durable, la coopération française doit renforcer son soutien à cet instrument. Cet appui devrait être fondé sur l'affirmation d'une vision stratégique intégrée et territoriale, allant d'une meilleure prise en compte des aspects sociaux à une plus grande valorisation des espaces protégés.

Une attention toute particulière doit être apportée au réseau d'aires protégées déjà constitué et à sa représentativité. Des études récentes menées par Conservation internationale et l'UICN préconisent aussi de nouvelles aires protégées en forêt tropicale afin de préserver les espèces les plus menacées.

17. Cf. notamment Oates, J.F., *Myth and reality in the rain forest : how conservation strategies are falling in West Africa*, University of California Press, 1999, Ferraro, Paul, & Simpson, David, *Protecting forest and biodiversity : Are investments in eco-friendly production activities the best way to protect endangered ecosystems and enhance rural livelihoods ?* Papier présenté à la conférence internationale *Rural Livelihoods, Forests and Biodiversity*, 19-23 mai 2003, Bonn, Allemagne. Niessen E. et Rice, R., « Gestion durable des forêts et incitations directes à la conservation de la diversité », *Revue forestière française*, 2004.

18. Ferraro P.J. & Kiss A., « Getting what you paid for : direct payment as an alternative investment for conserving biodiversity », *Science* n° 268, 29 novembre 2002.

Toutefois, l'extension du réseau d'aires protégées n'aura d'impact sur le maintien de la biodiversité que si des mesures visant à améliorer significativement l'efficacité de la conservation sont prises. L'effort devra porter sur plusieurs éléments-clés comme la recherche de nouveaux mécanismes financiers, l'élaboration d'outils de gestion appropriés et le renforcement de la surveillance des aires protégées.

Étendre le réseau d'aires protégées et améliorer son efficacité

Améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées

Les réseaux d'aires protégées ont été totalement revus dans certains pays pour couvrir l'essentiel de la biodiversité nationale. Cependant, nombre d'entre elles se situent dans des espaces enclavés – peu représentatifs du point de vue de la richesse de leur biodiversité – ou dans des zones servant de refuges pour certaines espèces emblématiques. De nombreux espèces et écosystèmes, riches et représentatifs de la diversité biologique, ne sont pas inclus dans les aires protégées actuelles, et les menaces qui pèsent sur cette biodiversité sont peu prises en considération, surtout en ce qui concerne les forêts tropicales humides.

Il importe par conséquent d'étendre la couverture des espaces forestiers tropicaux protégés aux nombreuses espèces menacées qui ne bénéficient pas encore de tels dispositifs de conservation. La mise en place d'un réseau représentatif des différents milieux constitue d'ailleurs un des objectifs du programme « Aires protégées » adopté par la conférence des parties à la CDB (décision VII/28). La définition d'objectifs nationaux et régionaux a été, à ce titre, soulignée lors de la septième conférence des parties. Dans le bassin du Congo, si les réseaux d'aires protégées couvrent relativement bien la biodiversité nationale au Gabon et en Guinée Équatoriale, des modifications et des compléments seraient par contre nécessaires au Cameroun et au Congo. Ailleurs, ces réseaux d'aires protégées sont bien incomplets.

Concevoir des outils de gestion appropriés

Dans le bassin du Congo, les inventaires de biodiversité et les enquêtes socio-économiques sont, la plupart du temps, effectués au cas par cas, selon des méthodologies non comparables, très souvent sans outils statistiques et selon des normes autodéfinies par chaque projet ou opérateur. Les données disponibles sont incomplètes et hétérogènes.

De même, la gestion des aires protégées ne se réfère que rarement à une méthode structurée. La définition des zones périphériques aux aires protégées reste embryonnaire. Celles-ci sont encore souvent confinées à une bande de largeur fixe autour des parcs, sans tenir compte des réalités écologiques et socio-économiques. Seule l'exploitation du bois d'œuvre fait l'objet de protocoles standardisés d'aménagement en Afrique centrale. Malgré la forte mobilisation de l'opinion publique sur les questions de faune sauvage, il est difficile de mettre en place des méthodes de gestion rationnelle de cette ressource en forêt dense, surtout dans des régions de forte pression démographique. De même, les référentiels standardisés de ges-